WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

Le Collège des bourgmestre et échevins

Vu le règlement de circulation de la commune de Waldbillig du 29 juin 2017, abrogeant le règlement communal modifié du 2 juillet 1987, approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 22 août 2017 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 7 septembre 2017 (réf. : n° 322/17/CR) ;

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police ;

Considérant qu'à partir du 4 novembre 2026 jusqu'à l'achèvement des travaux, l'arrêt de bus dans la rue Michel Rodange sera déplacé d'environ 100 mètres en amont, à hauteur de l'adresse 6 rue Michel Rodange, afin de permettre l'exécution de travaux effectués aux abords de la chaussée ;

à l'unanimité décide

de modifier temporairement le règlement de la circulation de la commune de Waldbillig comme suit :

Article 1er. – Du 4 novembre 2026 jusqu'à l'achèvement des travaux, l'arrêt de bus dans la rue Michel Rodange à Waldbillig est déplacé d'environ 100 mètres en amont, à hauteur de l'adresse 6 rue Michel Rodange.

Article 2. – La présente réglementation est signalée par des panneaux adéquats, conformément aux prescriptions du code de la route.

Ainsi décidé, séance date qu'en-tête.
(suivent les signatures)
Pour expédition conforme.
Waldbillig, le 3 novembre 2026

La bourgmestre, La secrétaire,

ADMINISTRATION COMMUNALE ★ WALDBILLIG ★

Registre aux délibérations du Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Waldbillig

Séance du
3 novembre 2026

Présents :

HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre
MEYERS Corinne, échevine
TOBES Romain, échevin
DIMMER Martine, secrétaire

Excusée : /

Point de l'ordre du jour

2026-59

Objet :

Règlement temporaire de circulation –

Déplacement de l'arrêt de bus dans la rue Michel Rodange à Waldbillig

1, rue André Hentges
L-7680 Waldbillig
Tél. (+352) 83 72 87
Fax (+352) 83 77 89
gemeng@waldbillig.lu
www.waldbillig.lu